



**Direction
Départementale
des
Territoires
de la Drôme**

Accompagner les
territoires
de la Drôme
dans un
développement
équilibré, durable
et résilient



**RAPPORT
D'ACTIVITE
2022**



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Edition Mars 2023

Directrice de la publication : Isabelle NUTI

Conception : Valérie PLOMB

Rédacteurs : tous services de la DDT

Crédits photos © MTE-TERRA-DDT26



SOM- MAIRE

15. 12.

Logement - Habitat - Construction

Interventions sur le parc privé
Interventions en copropriétés
Rénovation des logements privés :
l'ANAH
Sortie d'indignité - lutte contre
l'insalubrité
Gens du Voyage
Observation et suivi de l'habitat
Logement locatif social public
Programme local de l'habitat (PLH)
Rénovation urbaine
qualité de la construction

05.

Territoire - Planification - Urbanisme

Instruction des autorisations d'urbanisme
Avis conformes Préfet
Contrôle de légalité des actes des
communes compétentes
Production d'avis métier pour le compte
des centres instructeurs des collectivités
Police de l'urbanisme
Dématérialisation des actes d'urbanisme
Animation externe et interne
Transfert de la fiscalité des actes
d'urbanisme à la DGFIP
Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
(PLUi)
Schémas de Cohérence Territoriale
(SCoT)
CDPENAF et CDNPS

Prévention des risques naturels

41. 35.

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - ANCT

26.

Agriculture

Aides directes versées aux agriculteurs
Aides à la modernisation des exploitations agricoles
Installation de jeunes agriculteurs
Calamités agricoles
Pastoralisme et protection des troupeaux contre la prédation par
le loup
Comité de prévention du mal-être agricole
Préservation du foncier agricole
Contrôle des structures et missions du commissaire au
gouvernement agriculture
Contrôles PAC et coordination des contrôles
Préparation et nouvelle programmation PAC 2023-2027

21.

Appui - Transition écologique - Mobilité

Qualité de l'air
Paysage et publicité extérieure
Transition énergétique
Bruit dans l'environnement
Infrastructures routières - Mobilité
SIG et connaissance des territoires
Education routière - Gestion de crise

FAITS MARQUANTS de l'année 2022

Une nouvelle fois, l'année 2022 a été atypique et marquée par de multiples crises : crise liée à la guerre en Ukraine, crise énergétique, flambée des prix agricoles, crise climatique (gel de printemps, sécheresse intense dès le printemps 2022).

Dans ce contexte très perturbé de crise, la DDT a apporté sa pierre à la gestion de crise et à l'application des mesures d'atténuation.

Outre ses activités traditionnelles et socle, la DDT a donc :

- poursuivi les actions du plan de relance, arrivé à échéance fin 2022 ;
- accompagné les opérateurs et collectivités ayant des projets d'énergie renouvelable sur le territoire ainsi que des projets contribuant à la transition écologique ;
- géré l'épisode de gel et de sécheresse estivale et ses impacts sur l'agriculture ;
- engagé un grand chantier de concertation sur l'eau, la révision des arrêtés cadre sécheresse et les mesures structurelles nécessaires pour mieux préparer les territoires au changement climatique.
- poursuivi la montée en puissance de l'ANCT localement, notamment au travers de l'accompagnement des CRTE.

S'agissant des multiples missions de la DDT, urbanisme, logement, prévention des risques, forêt, biodiversité, agriculture, planification et cohésion des territoires, vous trouverez l'ensemble des réalisations 2022 récapitulées dans ce rapport annuel très complet.

Mes remerciements vont à l'ensemble des équipes de la DDT pour leur travail et leur investissement en cette période marquée par les perturbations, au service des missions d'intérêt général et au service des territoires.

Bonne lecture à toutes et à tous !



Isabelle Nuti
Directrice
départementale
des territoires de
la Drôme

Sous l'autorité du Préfet, la Direction Départementale des Territoires de la Drôme (DDT) met en oeuvre, sur le périmètre du département, les politiques publiques de plusieurs ministères :

- agriculture et souveraineté alimentaire : soutien financier à l'économie agricole et à la modernisation des exploitations, promotion de l'agro-écologie et d'une alimentation de qualité ;
- cohésion des territoires : aménagement durable, prévention des risques et cohésion sociale à travers les politiques d'aménagement et d'urbanisme, de logement et de mixité sociale ;
- transition écologique : environnement, mobilités décarbonées, transition écologique et énergétique ;
- intérieur : éducation routière, gestion de crise.

Elle intervient auprès des entreprises et particuliers (agriculteurs, demandeurs d'aides à la rénovation énergétique, organismes de logement social, éducation routière...), des collectivités locales et des porteurs de projet, et au bénéfice des habitants du territoire (de manière directe ou indirecte).

La DDT de la Drôme est organisée en cinq services :

- Agriculture (SA)
- Aménagement du Territoire et Risques (SATR)
- Eau, Forêts, Espaces Naturels (SEFEN)
- Logement, Ville et Rénovation Urbaine (SLVRU)
- Appui, Transition Ecologique et Mobilités (SATEM)

**147 personnes permanentes
(58% de femmes et 42%
d'hommes au 31/12/2022) :**

107 agents du ministère de la transition écologique (MTE)
28 agents du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA)
14 agents du ministère de l'intérieur(MI) dont 2 emplois DATE (Direction Administration Territoriale de l'Etat)
S'ajoutent 2 apprentis et 19 vacataires (15 MASA et 4 MTE) sur l'année 2022.

Affaires Juridiques

41 contentieux administratifs et 3 procédures pénales
79 analyses juridiques
7 recours dans le cadre de déférés urbanisme

Budget de fonctionnement

courant 370 613 € (budget propre DDT, hors dépenses mutualisées sur le périmètre de l'administration territoriale de l'État)



10

“

Promouvoir un aménagement durable des territoires

Accompagner les collectivités dans les procédures de planification (SCOT, PLU, PLUi).

Préserver le foncier agricole et naturel.

Instruire les programmes de mise en accessibilité des bâtiments et locaux d'activité.

Assurer l'instruction des actes d'urbanisme pour les petites communes et les permis Etat.

Assurer le contrôle de légalité et gérer les taxes d'urbanisme.

**TERRITOIRE
PLANIFICATION
URBANISME**

INSTRUCTION des AUTORISATIONS d'URBANISME

La DDT intervient dans l'instruction des actes d'urbanisme principalement pour les communes relevant du Règlement National d'urbanisme, mais aussi pour des communes compétentes bénéficiant de la mise à disposition (2 intercommunalités de montagne de moins de 10 000 habitants).

Le périmètre d'instruction est demeuré stable par rapport aux années précédentes du point de vue du nombre de communes concernées: 141 dont 120 non compétentes soumises à la règle de constructibilité limitée ou à la loi montagne et 21 dotées d'un document d'urbanisme (PLU ou CC).

Le volume d'actes instruits est en augmentation sensible en 2021 et 2022 (+20 % par rapport à 2020).

Si la majorité des actes produits le sont encore au nom de l'État (55%), ce sont les actes des 21 communes compétentes qui ont le plus augmenté durant cette période.

AVIS CONFORMES PREFET

A la suite de la caducité des POS, la DDT a pris en charge la production d'avis conforme par délégation du Préfet sur 60 communes. En 2022, 20 communes restent soumises à ce dispositif auquel il convient d'ajouter 5 communes également concernées par l'annulation ou l'abrogation du PLU. Sur ces 25 communes, 965 avis ont été sollicités dont les 2/3 sur le territoire de l'UT Sud. Données stables par rapport à 2021.

CONTROLE de LEGALITE des ACTES des COMMUNES COMPETENTES

La DDT assure également pour le compte du Préfet le contrôle de légalité des actes d'urbanisme de 243 communes.

Environ 16500 actes ont été reçus : 4600 actes contrôlés dont 1850 actes correspondant aux enjeux prioritaires retenus dans la stratégie.

20 recours gracieux valant demande de retrait (+2 lettres d'observation) ont été exercés par la Préfete contre les actes des collectivités. En légère baisse par rapport à 2021.

PRODUCTION d'AVIS METIER pour le COMPTE des CENTRES INSTRUCTEURS des COLLECTIVITES

La production d'avis en matière de prise en compte des risques naturels a fortement décru en 2022 avec l'action menée auprès des centres instructeurs. Ceux ci assurent désormais en direct la gestion des projets courants. Cette action a fortement mobilisé le pôle risques pour la mise à disposition de la donnée et l'écriture de prescriptions type par nature de projets.

Les avis au titre de la nécessité agricole ont été aussi nombreux que l'année précédente.

POLICE de l'URBANISME

Dans le cadre de l'écriture de la stratégie départementale sur la police de l'urbanisme, l'année 2022 a été consacrée à l'organisation des deux centres instructeurs en matière de commissionnement et d'assermentation des agents (Nyons et Valence), et à l'actualisation des documents supports à destination des communes. Une diffusion du guide national d'application des dispositions pénales de l'urbanisme sera faite dès sa parution.

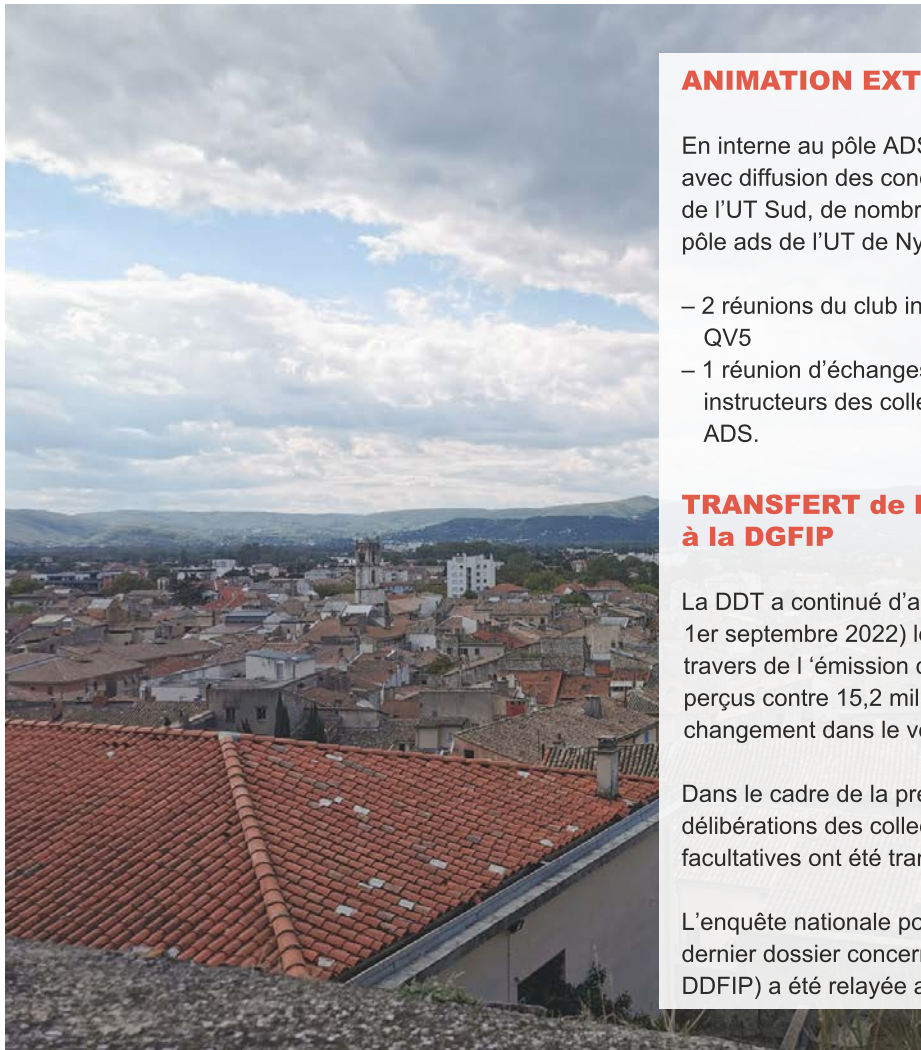
DEMATERIALIZATION des ACTES d'URBANISME

Depuis le 1er janvier 2022, le programme Demat ADS, pour lequel la DDT assure le rôle de référent et de coordonnateur auprès des différents acteurs institutionnels du département, est entré dans une phase opérationnelle.

La dématérialisation des actes d'urbanisme s'est traduite par :

- un accompagnement appuyé des collectivités et centres instructeurs dans le déploiement du programme et le raccordement des outils métiers à la plate forme nationale Plat'AU (nombreuses réunions et mise en place d'outils de suivi des dossiers) ;
- l'instruction et le suivi des aides de l'Etat à la dématérialisation pour 18 centres instructeurs (134 520 € de subvention) ;
- la création des comptes des services consultés et la gestion de ceux implantés en DDT (avis risques et nécessité agricole, avis conformes Préfet et CDPENAF notamment) ;
- le suivi de la mise en oeuvre des solutions de saisine par voie électronique pour les communes non concernées par une instruction dématérialisée comportant une téléprocédure ;
- la préparation du contrôle de légalité dématérialisé qui débute en janvier 2023 sur la commune de Romans sur Isère avant d'être déployé sur les communes versant la totalité de leurs actes sur Plat'au.





ANIMATION EXTERNE et INTERNE

En interne au pôle ADS, 9 réunions ont été organisées au cours de l'année avec diffusion des conclusions à l'UT Sud, une réunion avec les instructeurs de l'UT Sud, de nombreuses réunions avec la responsable et la cheffe du pôle ads de l'UT de Nyons et un comité de pilotage ADS.

- 2 réunions du club interrégional ADS en présence des correspondants de QV5
- 1 réunion d'échanges en présentiel avec les responsables des centres instructeurs des collectivités centrée sur le processus de dématérialisation ADS.

TRANSFERT de la FISCALITE des ACTES d'URBANISME à la DGFIP

La DDT a continué d'assurer sur l'année 2022 (dossiers déposés jusqu'au 1er septembre 2022) le calcul et la perception des taxes d'urbanisme au travers de l'émission de 14 722 titres représentant 20,8 millions d'euros nets perçus contre 15,2 millions d'euros en 2021 et 18,6 M€ en 2020. Aucun changement dans le volume des actes reçus n'est attendu avant l'été 2023.

Dans le cadre de la préparation du transfert à la DDFIP, l'ensemble des délibérations des collectivités fixant les taux applicables et les exonérations facultatives ont été transmises aux finances publiques au printemps.

L'enquête nationale pour déterminer par commune et par type d'acte, le dernier dossier concerné par un traitement en DDT (et donc le premier par la DDFIP) a été relayée au cours de l'été auprès des collectivités.

PLAN LOCAL d'URBANISME (PLU)

- 2 PLU approuvés en 2022 (Valence, et Buis les Baronnies) et 11 PLU arrêtés en 2022 (dont PLU de Valence et PLU de Romans/Isère) :
- 7 avis rendus en 2022 sur PLU arrêtés dont 1 défavorable en raison notamment d'une consommation excessive de foncier liée à une croissance démographique surestimée et une densité sur les nouvelles zones d'urbanisation trop faible ou d'une capacité d'assainissement insuffisante ;
- 23 procédures secondaires (modifications, déclarations de projets avec mise en compatibilité, révisions allégées) ont été approuvées en 2022 (reprise des procédures secondaires par le Pôle Aménagement). Plus de très nombreuses réunions en accompagnement des collectivités
- 1 courrier d'observations a été transmis en 2022 aux communes ou SCoT dont la procédure d'élaboration ou de révision du PLU ne prenait pas en compte les politiques publiques, notamment en matière de consommation foncière et de ressource en eau.

- Organisation de deux ateliers d'aménagement réunissant les différents services de l'État (PADD PLUI, note enjeux, PLU).
- Participation active à un groupe national sur la réécriture de l'instruction technique sur les atteintes substantielles en zones AOC/AOP (en lien DDT-INAO)
- Participation au groupe travail plan paysage Raye Monts du Matin
- Participation en tant que référent éco-quartier

PLAN LOCAL d'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Trois PLUi prescrits en mai 2018 sur le territoire de la communauté d'agglomération de Montélimar, sur celui de la communauté de communes du Diois et du Val de Drôme :
PLUi de la CCVD : avis sur le PADD

SCHEMAS de Cohérence TERRITORIALE - SCoT

- **SCoT Rives du Rhône** approuvé en novembre 2019 :
Relance des communes pour leur mise en compatibilité des PLU dans la Drôme ;
- **SCoT Grand Rovaltain** : analyse bilan du SCoT à 6 ans
Nouvelle prescription de révision du SCoT (Oct. 2022);
- **SCoT Vallée de la Drôme Aval** prescrit en 2017 : en cours d'élaboration (étude sur la ressource en eau réalisée par le SCoT – travail sur les enveloppes urbaines existantes) ;
- **SCoT Rhône Provence-Baronnies** :
Note d'enjeux adressée le 20/01/2022
Participation DDT à une vingtaine d'ateliers thématiques organisés par le SCoT pour élaborer son diagnostic territorial.
- **SCoT Sisteronnais-Buech** :
Transmission d'un complément à la note d'enjeux coconstruite pour les DDT 04, 05 et 26.
Premières analyses sur le diagnostic

DIVERS

- Organisation de deux ateliers d'aménagement réunissant les différents services de l'État (PADD PLUI, note d'enjeux, PLU).
- Participation active à un groupe national sur la réécriture de l'instruction technique sur les atteintes substantielles en zones AOC/AOP (en lien DDT-INAO)
- Participation au groupe travail plan paysage Raye Monts du Matin
- Formation écoquartier, notamment pour les élus Drôme/Ardèche à Champagne
- 3 visites de terrain avec Architecte & Paysagiste Conseil de l'Etat sur des projets communaux en lien avec les éco-quartiers
- Edition d'une plaquette "Bilan consommation d'espace 2010-2019"
- Assistance aux collectivités qui publient leurs documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'urbanisme : 179 communes couvertes par un document d'urbanisme publié sur 222 communes couvertes par un document d'urbanisme.
- Mise à jour régulière du site des services de l'État dans la



ACTIVITE de la CDPENAF (Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers)

▼ *La CDPENAF s'est réunie 6 fois en séance plénière et a été consultée 2 fois en mode dématérialisé dont 1 fois pour des raisons sanitaires.* ▼▼



Elle a examiné 19 procédures d'urbanisme , un projet routier et une compensation collective agricole.

La commission a également examiné une demande de dérogation d'ouverture à l'urbanisation pour une commune au RNU. Ce dossier a pu recevoir un avis favorable

Concernant les autorisations d'urbanisme, la CDPENAF a reçu 227 demandes en 2022 et a émis 222 avis (soit un nombre en baisse au regard de 2021, -9,4 %). 72,5 % de projets examinés étaient en lien avec des exploitations agricoles et 42 demandes portaient sur des changements de destination en 2022. La proportion d'avis défavorables est de 30 % .

La commission a également examiné 3 projets de centrales photovoltaïques et 3 unités de méthanisation, ainsi que les recommandations départementales pour les projets de méthaniseurs.

Dans sa formation Sites et Paysages (2 réunions, 1 consultation) elle a examiné 12 demandes de travaux sur sites classés qui ont toutes reçu un avis favorable dont 5 assortis de réserves et 4 demandes de changement de destination qui ont reçu un avis favorable.

Dans la sous-commission Éoliennes de cette formation (1 réunion), elle a examiné et validé la reconduction du parc éolien de Marsanne sous réserves de mesures notamment en matière de biodiversité et de paysages.

Dans sa formation Nature (1 réunion) elle a examiné et validé le projet d'arrêté préfectoral de protection des habitats naturels (APPHN) de la rivière Lez et de ses affluents.

Dans sa formation UTN elle a examiné un projet de camping sur le site de Saint Jean en Royans pour lequel elle a émis des réserves.

ACTIVITE de la CDNPS (Commission Départementale Nature Sites et Paysages)

▼ *La CDNPS s'est réunie 2 fois en séance plénière, a été consultée 1 fois en mode dématérialisé dans le cadre de la crise sanitaire* ▼▼



12.

“

Déployer la politique de prévention

Assurer la prise en compte des risques naturels et technologiques dans l'aménagement durable des territoires. Le département de la Drôme possède : **118 Plans de Prévention des Risques** approuvés (couvrant 94 communes)

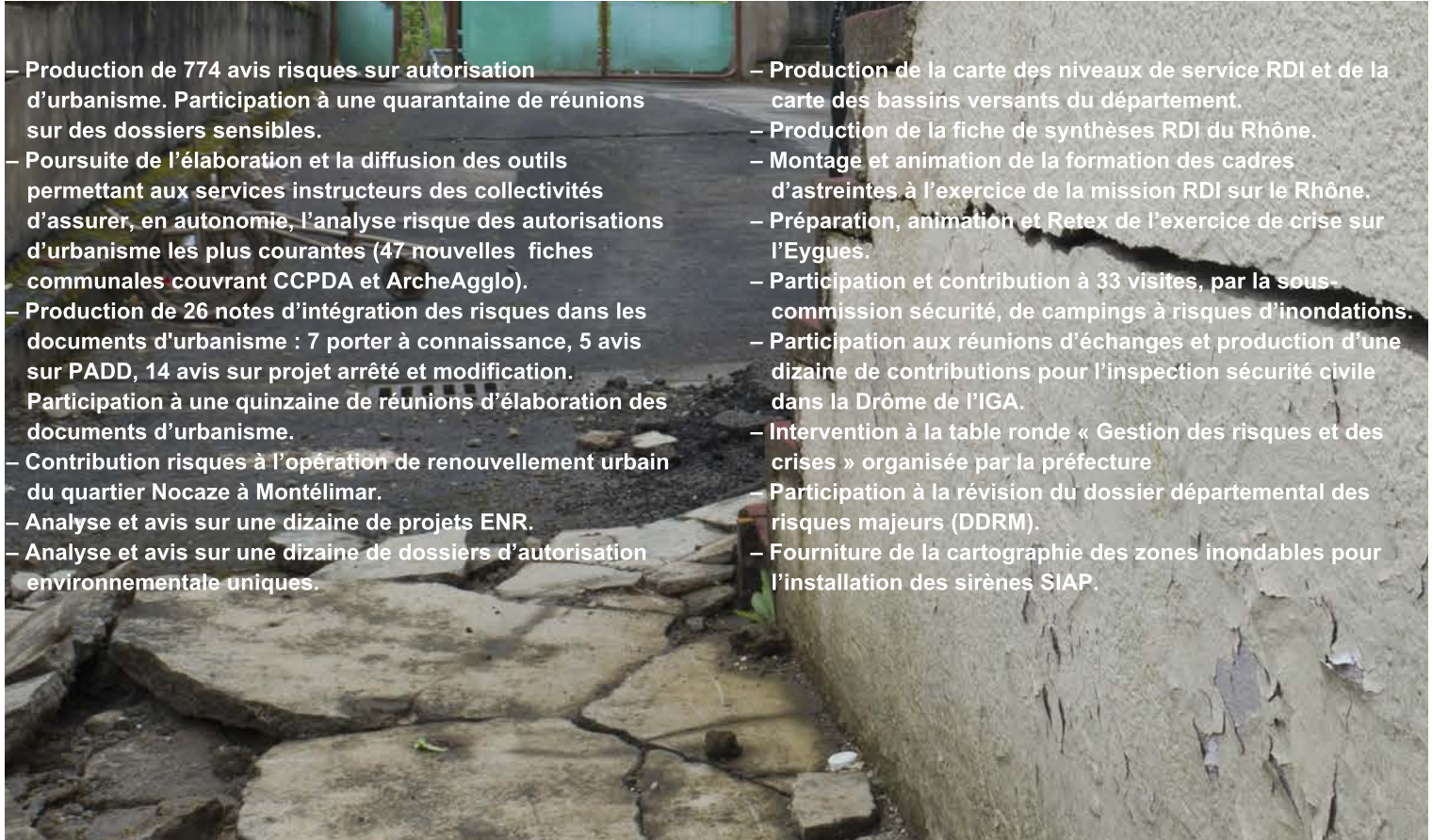
**PREVENTION
des RISQUES
NATURELS**

ACTIONS de MAITRISE de l'URBANISATION dans les ZONES à RISQUES et AVIS RISQUES sur PROJETS

- Production de 774 avis risques sur autorisation d'urbanisme. Participation à une quarantaine de réunions sur des dossiers sensibles.
- Poursuite de l'élaboration et la diffusion des outils permettant aux services instructeurs des collectivités d'assurer, en autonomie, l'analyse risque des autorisations d'urbanisme les plus courantes (47 nouvelles fiches communales couvrant CCPDA et ArcheAgglo).
- Production de 26 notes d'intégration des risques dans les documents d'urbanisme : 7 porter à connaissance, 5 avis sur PADD, 14 avis sur projet arrêté et modification. Participation à une quinzaine de réunions d'élaboration des documents d'urbanisme.
- Contribution risques à l'opération de renouvellement urbain du quartier Nocaze à Montélimar.
- Analyse et avis sur une dizaine de projets ENR.
- Analyse et avis sur une dizaine de dossiers d'autorisation environnementale uniques.

ACTIONS de GESTION de CRISE, d'INFORMATION PREVENTIVE et de DIFFUSION de la CULTURE du RISQUE

- Production de la carte des niveaux de service RDI et de la carte des bassins versants du département.
- Production de la fiche de synthèses RDI du Rhône.
- Montage et animation de la formation des cadres d'astreintes à l'exercice de la mission RDI sur le Rhône.
- Préparation, animation et Retex de l'exercice de crise sur l'Eygues.
- Participation et contribution à 33 visites, par la sous-commission sécurité, de campings à risques d'inondations.
- Participation aux réunions d'échanges et production d'une dizaine de contributions pour l'inspection sécurité civile dans la Drôme de l'IGA.
- Intervention à la table ronde « Gestion des risques et des crises » organisée par la préfecture
- Participation à la révision du dossier départemental des risques majeurs (DDRM).
- Fourniture de la cartographie des zones inondables pour l'installation des sirènes SIAP.





ACTIONS d'APPUI TECHNIQUE, ADMINISTRATIF et FINANCIER aux COLLECTIVITES dans le CADRE des PROJETS de PREVENTION des RISQUES

- Mise en oeuvre de 9 Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) (5 sous pilotage Drôme, 4 sous pilotage de l'Isère, du Vaucluse et des Hautes-Alpes) et d'un Programme d'Etudes Préalables (PEP). En 2022 signature de 3 avenants aux conventions initiales et élaboration de 2 nouveaux avenants.
- Les PAPI représentent 250 fiches actions à suivre (assistance à la mise en oeuvre des actions et gestion des financements Etat) pour un montant global d'investissement de 35 M€ pour la Drôme sur la durée des PAPI (6 ans).
- Intervention à 6 comités de pilotage PAPI et 50 COPIL et COTECH de projets, dont les aménagements : du Nant et du Dolure à Saint-Sorlin en Valloire, de la Galaure et du Dravey à Hauterives, de la Barberolle de Charpey à Bourg-lès-Valence, du Jonas à Montélier, etc.
- Préparation, animation et secrétariat de la commission départementale des risques majeurs du 17 novembre.
- Instruction et engagement de 43 nouveaux dossiers en 2022 pour un montant de subventions de 1 384 844,07 € et un montant d'investissement de 3 367 493,11 € (taux d'aide moyen de 41 %). Sur les 43 dossiers 15 concernent des travaux de réduction de la vulnérabilité de particuliers ou d'entreprises.
- Versement de 651 725,44 € de subventions (35 service-fait -20 soldes et 15 acomptes) pour 33 dossiers.
- Fin 2022 les 63 dossiers vivants représentent 3 396 033,14 € de subventions restant à verser (255 049,62 € déjà versés) pour 8 203 696,01 € d'investissement.
- Contribution risques pour le montage de 18 dossiers de régularisation ou de première autorisation de systèmes d'endiguements et d'aménagements hydrauliques. Contribution à la mission d'inspection du CGEDD sur les digues de Loriol-Le Pouzin.
- 10 stratégies locales de gestion des risques en cours de réalisation.



“

**Déployer la politique du logement,
de l'habitat et de la construction.**

Instruire les projets financés par l'ANRU
ou l'ANAH.

Instruire les projets de logements sociaux
financés par l'Etat.

Mettre en oeuvre le plan de rénovation
énergétique de l'habitat et des bâtiments
tertiaires.

Lutter contre l'habitat indigne.

Contrôler les règles de construction.

Promouvoir la construction durable.

**LOGEMENT
HABITAT
CONSTRUCTION**

51

INTERVENTIONS sur le PARC PRIVE

Dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain » (PVD)

- 9 conventions d'adhésion signées : Buis-les-Baronnies, Cléon-d'Andran, Crest, Die, Dieulefit, La Chapelle-en-Vercors / Saint-Jean-en-Royans, Livron-sur-Drôme / Loriol-sur-Drôme, Nyons et Saint-Donat-sur-l'Herbasse ;
- 4 études pré-opérationnelles co-financées par l'Anah ainsi que 3 postes de chef de projet pour contribuer au renforcement des moyens des collectivités ;
- 2 conventions OPAH-RU déclinées sur les centres historiques de Saint-Vallier et sur Tain-l'Hermitage (OPAH-RU multisites Drôme-Ardèche).

Dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville » (ACV)

- 2 conventions d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) en cours sur le centre-ville de Valence et Romans ;
- 1 convention d'OPAH-RU signée en décembre 2022, sur le centre-ville de Montélimar ;
- 3 Programmes d'Intérêt Général (PIG) en cours pour lutter contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et l'adaptation au vieillissement : PIG LH2I habitat indigne sur le département, PIG énergie/adaptation sur Arche Agglo et PIG des Hautes-Alpes (communes de Laborel, Lachaux et Villebois-les-Pins).

INTERVENTIONS en COPROPRIETES

Copropriétés Dégradées :

- 1 convention d'OPAH-CD en cours sur la CC Porte de DromArdèche (CCPDA) pour 182 logements et 1 convention de portage en copropriété sur Saint-Vallier ;
- 2 Plans de Sauvegarde en cours avec Valence Romans Agglo pour 365 logements en 2 copropriétés.

Des copropriétés accompagnées pour des travaux de sortie de péril dans le cadre du programme d'intérêt général de lutte contre l'habitat indigne et indécent ;

Soutien à la rénovation énergétique dans le cadre du nouveau dispositif « MPR Copro » ;

Financement d'un VOC dispositif de veille et observations des copropriétés sur l'EPCI des Baronnies en Drôme Provençale (sera mis en œuvre en 2023).



Le centre de Valence se transforme : le 9 février 2022 visite du 1er logement rénové en centre-ville ayant mobilisé près de 54 % de subvention.

Avant-après travaux : 47 % de gain énergétique. L'objectif de l'opération : réhabiliter 420 logements d'ici 5 ans.



RENOVATION des LOGEMENTS PRIVES : l'ANAH

Parc de 4 862 logements locatifs privés conventionnés gérés par des particuliers ou une agence à vocation sociale, sous le contrôle et la coordination de la DDT.

Budget 2022 : 15,6 M€ dont

- 14,7 M€ d'aides octroyées aux travaux ;
- 0,9 M€ de subventions d'ingénierie ;

Financés en 2022 : 1 674 logements dont

- 876 logements de Propriétaires Occupants (PO) modestes rénovés, dont 310 en travaux d'énergie (« Habiter Mieux ») et 354 en travaux permettant le maintien à domicile ou l'adaptation au handicap ;
- 97 logements locatifs de propriétaires bailleurs, majoritairement avec travaux d'économie d'énergie ;
- 701 logements traités via des aides financières aux syndicats de copropriétaires pour des travaux en parties communes ;
- Parmi ces 701 logements en copropriétés, 1 petite copropriété accompagnée pour des travaux de sortie de péril dans le cadre du programme d'intérêt général de lutte contre l'habitat indigne et indécent et 12 copropriétés subventionnées pour des travaux de rénovation énergétique représentant 530 logements dans le cadre du nouveau dispositif « MPR Copro » ;
- 1 logement racheté en portage partiel dans une copropriété de Saint-Vallier ;
- 35 logements conventionnés sans travaux (aides fiscales) ;
- 68 primes d'intermédiation locative (sous location, mandat de gestion via des associations agréées).

SORTIE d'INDIGNITE / LUTTE CONTRE l'INSALUBRITE

- 202 logements ont fait l'objet de travaux aidés par l'ANAH (dégradés ou insalubres) ;
- 6 subventions aux syndicats pour les aider dans les travaux en parties communes de copropriétés dégradées (99 logements concernés à Saint-Vallier et Montélimar) ;
- 230 ménages soutenus et accompagnés vers la sortie de l'indignité (47 % de situations nouvelles).

GENS du VOYAGE

- La Drôme est dotée de 9 aires d'accueil (212 places), 1 aire de grand passage localisée à Valence (pour 180 à 200 caravanes) et de 3 sites d'habitats adaptés réalisés à Loriol, Valence et Romans (60 places) ;
- Validation et publication du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV 2022-2028) le 17 octobre 2022 ;
- Financement de la réhabilitation de l'aire d'accueil de Montélimar dans le cadre du plan de relance.



OBSERVATION et SUIVI de l'HABITAT

- 1 Observatoire départemental des loyers ;
- Contrôle de la production HLM par des bilans triennaux 2020-2022 (art.55 de la loi SRU) pour 9 communes, dont 2 carencées, Saint-Marcel-les-Valence et Chabeuil.

LOGEMENT LOCATIF SOCIAL PUBLIC

Parc de 29 276 logements locatifs HLM gérés majoritairement par 6 organismes HLM.

Montants des subventions versées :

3,647 M€ d'aides à la pierre (subventions directes) dont notamment : 5,597 M€ pour le développement de PLAI et PLAI adaptés, 340 000 € pour démolitions, et 0,671 M€ en faveur de la rénovation énergétique de logements existants, versés dans le cadre du Plan de Relance ;

En nombre de logements :

- 550 logements locatifs publics nouveaux (PLAI et PLUS) ;
- 68 logements anciens et dégradés démolis ;
- 63 logements intermédiaires nouveaux (PLS) ;
- 279 nouveaux logements en accession sociale (PSLA).

PROGRAMME LOCAL de l'HABITAT (PLH)

7 Programmes Locaux de l'Habitat couvrent le département dont :

- 6 approuvés : CC Porte de DromArdèche, CC Dieulefit-Bourdeaux, CC du Val de Drôme, CA de Montélimar Agglomération et CA de Valence Romans Agglo soit 450 000 habitants concernés ;
- 1 en élaboration : CC du Crestois et Pays de Saillans (approbation attendue fin 2023).

La DDT accompagne les collectivités locales dans l'élaboration de leur PLH puis émet un avis.



Inauguration d'une maison de particulier rénovée avec le service public France Rénov' Jeudi 13 octobre 2022 à Bourg lès Valence en présence de Mme la Préfète

RENOVATION URBAINE

- 1 convention Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine, sur le territoire de Valence Romans Agglomération, signée le 22 septembre 2019, courant jusqu'en 2026 : coût du projet estimé à 213,33 M€ (protocole + convention) mobilisant près de 67 M€ de concours financiers de l'ANRU/État (subventions + prêts bonifiés) ; chiffres mis à jour au regard de l'avenant n°1 instruit en 2021, ne remettant en cause ni le projet urbain ni les équilibres financiers mais reportant de plusieurs semestres la mise en œuvre de nombreuses opérations → sa signature est attendue pour février 2023 ;
- 1,6 M€ de subventions engagées en 2022 – 24,82 M€ depuis le début du programme ; l'exécution financière de l'année 2022 a été freinée dans l'attente de la signature de l'avenant 1 ;
- 3,31 M€ de subventions versées en 2022 – 13,99 M€ depuis le début du programme ;
- L'accompagnement de l'État sur les travaux urbains et sur les bâtiments a commencé en 2018 et se poursuivra au moins jusqu'en 2026, sur les quartiers du Polygone et des Hauts de Valence, ainsi que du Quartier Est et du Centre Historique à Romans.
- Un dossier d'avenant n°2 est en cours d'instruction à l'Anru depuis fin 2022 pour examiner plusieurs demandes d'amplification : inscription de nouvelles opérations nécessitant l'allocation de concours financiers complémentaires.





Qualité de la construction

BATIMENT et CONSTRUCTION

- 63 logements contrôlés avec visite sur site, concernant 3 opérations ;
- 90 logements contrôlés sur dossier, correspondant à 5 contrôles thermiques complets ;
- 217 attestations reçues au dépôt de Permis de construire (correspondant à 934 logements) ;
- Suivi technique du fonds exceptionnel sécheresse / retrait gonflement des argiles (3 dossiers éligibles).

RENOVATION ENERGETIQUE des BATIMENTS

Accompagnement des collectivités intercommunales dans la mise en place des espaces « France Rénov' » et de la préparation à la mise en place de « Mon Accompagnateur Rénov' » :

- Expertise technique et accompagnement de plus de 80 projets bâtimentaires portés par les collectivités territoriales dans le cadre de la DETR / DSIL (15 % de dossiers avec évolution) ;
- Accompagnement des collectivités dans la mise en place du nouveau dispositif éco énergie tertiaire.

BATIMENT SANTE

Conseils aux communes et particuliers : mérules / termites.



1.2

“

Promouvoir la transition écologique, énergétique et solidaire des territoires.

- Faciliter la mobilité, en particulier les mobilités douces et décarbonées.
- Préserver l'environnement urbain (publicité).
- Accompagner les projets d'infrastructures routières.
- Améliorer la qualité de l'air.
- Organiser l'éducation routière et le passage des permis de conduire.
- Contribuer à la gestion de crise.
- Développer la connaissance du territoire.

**APPUI
TRANSITION
ECOLOGIQUE
MOBILITE**

QUALITE de l'AIR

- Poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route pour améliorer la qualité de l'air sur l'agglomération de Valence avec 11 actions désormais réalisées sur les 18 majoritairement axées sur les mobilités et le mix-énergétique.
- Lancement de la phase d'étude complémentaire sur les axes structurants (A7, RN7) réalisée dans le cadre de l'étude d'opportunité d'une zone à faible émission (ZFE) sur Valence et Bourg-lès-Valence.

PAYSAGE et PUBLICITE EXTERIEURE

- 700 km de routes surveillées pour l'application du Code de l'environnement dans le domaine de la publicité extérieure.
- 205 procédures engagées sur les RD 540 ; RD 538 ; RN7 ; RN 102.
- 189 dispositifs démontés.
- Participation à l'élaboration du règlement local de publicité de Bourg de Péage
- 184 instructions de dossiers d'autorisation préalable pour pose d'enseignes sur la totalité du département.
- 5 dossiers de déclaration préalable de panneaux publicitaires.
- Le SATEM a également répondu à l'ensemble des sollicitations de particuliers ou de publicitaires sans qu'il soit possible de les quantifier.

TRANSITION ENERGETIQUE

- Production des recommandations départementales pour les projets de méthanisation et les projets photovoltaïques
- Organisation de 2 CDTE en coprésidence avec la Région AURA.
- PCAET : Accompagnement des EPCI réalisant leurs plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). La Drôme compte 8 EPCI tenus de réaliser un PCAET. 1 PCAET (CCPDA) a fait l'objet d'un avis de l'État cette année. Démarrage des études du PCAET de la CAMA.

<http://www.drome.gouv.fr/planification-r1861.html>

- Énergies renouvelables :
Mise en place d'une revue de projet pour les projets EnR suite à la circulaire du 16 septembre 2022, à consolider pour 2023
Accompagnement des porteurs de projet et coordination des services de la DDT (21 porteurs de projets photovoltaïques rencontrés et suivi de 5 projets de méthanisation).



le 10 mars 2022, Mme la Préfète a participé au 1er ECLAM Tour de la Région, en présence des élus locaux. Visite du site agrivoltaïque expérimental de la SEFRA à Etoile sur Rhône. Ce projet vise à sensibiliser les élus locaux, acteurs majeurs de la planification de la transition écologique à l'échelle de leur territoire, aux thématiques de l'énergie, du climat, du logement, de l'air et de la mobilité.

BRUIT dans l'ENVIRONNEMENT

- Réalisation et approbation des cartes de bruit stratégiques des grandes infrastructures de transports terrestres (routes et fer avec un trafic supérieur à 3 millions de véhicules ou 30 000 passages de train par an) issues de la directive européenne bruit de l'échéance 4 (directive 2002/49/CE du 25 juin 2002). Ces cartes informatives constituent un préalable à la révision des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) Etat et collectivités à réaliser en 2023.
- Examen de plus de 750 km de voies classées dans le cadre de la démarche de révision du classement sonore des voies (prévu en 2023) pour une prise en compte dans les documents d'urbanisme communaux. Cet examen nécessite la collecte des données trafics auprès des gestionnaires des voies supportant un trafic supérieur à 5 000 véhicules/jour.
- Réalisation de mesures de bruit en façades et diagnostic acoustique sur une habitation le long de la Lacroix avec l'appui technique d'un bureau d'études acoustique et de la DIR-CE.
- Aéroport de Chabeuil : signature de la charte pour l'environnement sonore de l'aéroport (juin 2022)

→ Commission Consultative de l'Environnement Aéroport Valence Chabeuil

Après une très longue période de concertation et une réunion de la commission consultative de l'environnement réunie le 20 mai 2022, la charte pour l'environnement sonore de l'aéroport de Valence-Chabeuil a enfin pu être signée par l'ensemble des parties prenantes : président du syndicat d'exploitation de l'aéroport, entreprises et associations basées sur l'aéroport, communes et associations de riverains.

Cette charte pose les conditions nécessaires à des relations de travail apaisées et constructives entre tous et à un dialogue permanent.



INFRASTRUCTURES ROUTIERES

- Élargissement des compétences de la sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et des systèmes de transport avec le suivi des 91 passages à niveau soumis à diagnostic du département.
Fait marquant : la tenue de deux sous-commissions (SIST) au cours de l'année 2022.
- Remise à plat de l'itinéraire de transports des bois ronds sur les réseaux routiers nationaux (concédé ou non), départemental et communal (près de 270 communes impactées) en collaboration avec les services du Conseil départemental de la Drôme.
- Accompagnement des grands projets d'infrastructures : échangeur porte de DrômArdèche (comités techniques, comité de pilotage, consultation inter-services) échangeur Drôme Sud Provence, insertion urbaine et environnementale de l'A7 à Valence et Bourg les Valence (comité techniques, validation programme de travaux)



Signature le 11.03.2022 du projet partenarial d'aménagement Axe7 actant les engagements des partenaires pour l'aménagement durable et de haute qualité environnementale de la future zone d'activités de St Vallier - en présence de Mme la Secrétaire Générale

MOBILITE

- Participation au 12° Challenge mobilité en septembre 2022.
- Suivi de l'avancement du Plan de Déplacement d'Administration (version 2020) pour une relance des actions non abouties en 2022.
- Suivi annuel du Plan de Déplacement Urbain de Valence Romans Déplacement en participant au COPIL annuel (notamment suivi de l'évaluation à mi-parcours du PDU) et du Plan Intercommunal Vélo porté par VRD.
- Suivi des schémas directeurs d'aménagements cyclables (ArcheAgglo, Baronnies en Drôme Provençale, Diois, Drôme Sud Provence, VRA, CCCPS et CCVD)

SIG et CONNAISSANCE des TERRITOIRES

- mise à jour des 27 référentiels actifs désormais réalisée régulièrement
- mise à jour des données en fonction des besoins et priorités des services métier,
- création d'un répertoire « atlas cartographique » accessible à tous les agents avec toutes les cartes produites
- animation du réseau interne et externe avec partenaires régionaux et nationaux,
- préparation de l'observatoire des friches agricoles,
- préparation d'une base de données territoriales pour alimenter le futur observatoire,
- fiches de consommation d'espace et fiches multi-thématiques par EPCI

EDUCATION ROUTIERE

10 909 examens B réalisés, soit une augmentation de 13 %
Taux de réussite 1er examen : 64.7%, en légère hausse et 7.2 % au-dessus du taux national

Taux de réussite B toutes présentations confondues :
64.2 %, en légère hausse et 7.3 % au-dessus du taux national

Délai entre la première et la deuxième présentation

Le délai moyen annualisé est de 93 jours et le délai médian annualisé de 65 jours.

Ces chiffres sont en hausse par rapport à 2021, en raison d'une part de l'absence totale ou partielle d'inspecteurs et de la suppression du poste de répartition entraînant la mobilisation d'un inspecteur sur les tâches administratives.

GESTION de CRISE

- Comité départemental canicule en juin
- Mise en œuvre des alertes pics de pollution atmosphérique pour 5 épisodes (2 combustion, 2 estival et 1 mixte) sur 16 journées
- Participation aux exercices de crise initiés par la préfecture : exercice inondation sur L'Eygues
- Formation des nouveaux cadres d'astreinte et formation gestion de crise routière pour agents pôle sécurité routière en préfecture

ACQUISITION du foncier du Centre d'Examen du Permis de Conduire (CEPC) des Auréats à Valence

Crée en 1987 dans la zone d'activités des Auréats, le CEPC de Valence était, 35 ans plus tard, toujours sur un terrain appartenant à la ville de Valence... Les échanges État - ville qui devaient se faire ne l'avaient jamais été ... De plus, aucune convention d'occupation n'a jamais été conclue entre le propriétaire et l'occupant, la DDT se retrouvant en situation très précaire face aux industriels voisins convoitant le site !

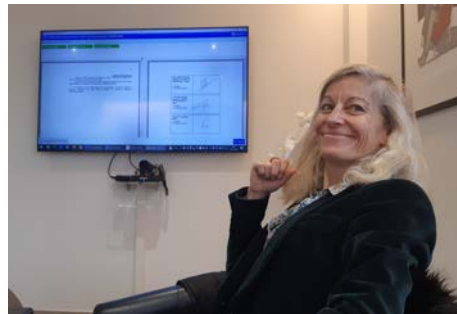
En 2021, la municipalité a sollicité la DDT pour la régularisation de cette situation. Recherches historiques pour vérifier la situation, demande d'estimation par les domaines, demande de crédits au ministère (220.000 € délégués par la délégation à la sécurité routière)... Les actions entreprises par le SATEM en 2022 ont abouti, le 16 décembre dernier, par la signature chez le notaire de l'acte de vente entre Valence Romans Agglo (la compétence de cette zone étant dévolue à VRA, le terrain a d'abord été cédé par la ville à l'agglo). Le paiement s'effectuera début 2023 après quelques actions complexes et inédites pour la DDT à faire dans Chorus.

La régularisation de la situation permet d'engager des réflexions pour un programme de travaux destiné à améliorer les conditions de travail des inspecteurs du permis de conduire et répondre aux exigences environnementales.

En 2022, le centre des Auréats a permis :

- 3934 examens B (37 % des examens drômois)
- 1374 examens A2 (70 % des examens drômois)
- 2147 examens poids lourd (84 % des examens drômois)

Isabelle Nuti a signé de façon dématérialisée l'acte d'acquisition du terrain des Auréats, aux côtés de la DDFIP



26.

“

Mettre en oeuvre la politique agricole commune.

Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs.
Moderniser les exploitations agricoles et les préparer au changement climatique.
Gérer les mesures conjoncturelles ou de crise (aléas climatiques).
Promouvoir l'agro-écologie et le plan ECOPHYTO2+.
Appuyer les territoires dans les démarches d'ancrage local de l'agriculture et dans leur politique de l'alimentation.
Préserver le foncier agricole.

AGRICULTURE



75 M€
AIDES
versées aux
agriculteurs
de la Drôme
au titre
de la PAC
en 2022
(1er et 2ème
pilliers)

AIDES DIRECTES VERSEES
aux AGRICULTEURS

Campagne 2022 (paiements fin 2022)

- 35,6 M€ aides découplées (Droits à paiement de base, paiement vert et paiement redistributif) pour 3522 exploitations
- 0,8 M€ d'aides jeunes agriculteurs pour 331 exploitants en cours d'installation
- 2,1 M€ d'aides couplées animales pour 648 éleveurs

- 13 M€ d'indemnités compensatoires de handicap naturel (pour 1203 exploitations en zones de montagnes ou de piémont)

Campagne 2021 (paiements courant 2022)

- 1,9 M€ d'aides couplées végétales à 1624 exploitations ;
- 1,9 M€ d'aide à l'assurance récolte à 590 bénéficiaires.

Aides à l'agriculture biologique et MAEC

Au titre des aides demandées en 2021, versements effectués :

- 3,6 M€ d'aides à l'agriculture biologique pour 775 bénéficiaires
- 0,9 M€ : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour 189 bénéficiaires

Le 11 février 2022, visite d'Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques.

Déplacement au plus près des territoires, l'occasion de faire découvrir les richesses agricoles et suivre la bonne mise en oeuvre des politiques publiques prioritaires.
Visite de l'exploitation agricole "les fruits d'une passion" à Eygaliers

AIDES à la MODERNISATION des
EXPLOITATIONS AGRICOLES

Programmation de 371 nouveaux dossiers pour 11,3M€ d'aides de l'Europe (FEADER) et des cofinanceurs nationaux (Etat, Région, Département, Agence de l'eau) dont :

- 123 dossiers bâtiment - atelier de transformation pour 3,5M€
- 92 dossiers vergers (protection – rénovation) pour 2M€
- 129 dossiers matériel agroécologie et AB pour 1,1M€
- 13 dossiers irrigations individuelle et collective pour 3,9M€
- 14 dossiers CUMA pour 0,5M€

Paiement en 2022 de 533 dossiers pour 8 M€ d'aides de l'Europe (FEADER) et des cofinanceurs nationaux (Etat, Région, Département, Agence de l'eau) dont :

- 174 dossiers bâtiment, atelier de transformation
- 61 dossiers vergers (protection, rénovation)
- 136 dossiers matériel agroécologie et AB
- 8 dossiers irrigation
- 17 dossiers CUMA



INSTALLATION de JEUNES AGRICULTEURS

L'Etat soutient financièrement l'installation de jeunes agriculteurs via la Dotation Jeune Agriculteur (DJA). En 2022 :

- Engagement de 77 nouveaux dossiers pour 2,9 M€ d'aides de l'Europe (FEADER) et de l'État.
- Paiement de 127 dossiers de DJA pour 2,9 M€ d'aides de l'Europe (FEADER) et de l'État.



Visite de Mme la Préfète le 9 avril 2022 de l'exploitation agricole EARL des Serres à Peyrins en compagnie de la FDSEA : l'occasion d'aborder en priorité le thème de l'irrigation



37° FETE de l'AGRICULTURE
le 6 août 2022 à Grignan
organisée par les jeunes agriculteurs de la Drôme qui permet de faire découvrir leur profession au public.



Inauguration de l'exploitation agricole de Jordan Magnet installé en polyculture élevage sur la commune de Soyans, en présence de la Préfète et sous Préfète de Die, élus, conseillers départementaux, famille et proches.

CALAMITES AGRICOLES

Suite à l'épisode de gel qui a touché principalement les Baronnies et certaines zones de la Vallée du Rhône en mars et avril 2022, un fonds d'urgence a été mis en oeuvre dès le mois de mai pour venir en soutien de la trésorerie des exploitations (64 exploitations – 650 000€). La procédure calamités agricoles a été rapidement enclenchée et 89 dossiers ont été payés pour 3.3 M€.

Suite à la sécheresse de printemps et de l'été, une demande de reconnaissance sécheresse a été constituée et acceptée par le FNGCA en décembre, pour la totalité du département, excepté pour la zone Vercors. Les dossiers seront appelés en janvier 2023.

PASTORALISME et PROTECTION des TROUPEAUX contre la PREDATION par le LOUP

Engagement de 471 nouveaux dossiers pour 4,1M€ d'aides de l'Europe (FEADER) et des cofinanceurs nationaux (Etat, Région, Département) dont :

- 120 dossiers pastoralisme
- 351 dossiers de protection contre la prédation (+ 10 % par rapport à 2021)

Organisation d'une formation sur les chiens de protection à destination des éleveurs et validation du financement de :

- 614 chiens de protection
- 21 accompagnements techniques pour l'introduction et le suivi de chiens.

Organisation de deux demi-journées de sensibilisation des acteurs du territoire aux chiens de protection des troupeaux, en partenariat avec l'institut de l'élevage, afin de prévenir les conflits d'usages sur les espaces pastoraux.

Paiement en 2022 de 406 dossiers pour 3 M€ d'aides de l'Europe (FEADER) et des cofinanceurs nationaux (Etat, Région, Département), dont :

- 83 dossiers pastoralisme
- 323 dossiers de protection



Formation "chiens de protection" les 6 et 17 octobre à Divajeu, proposée gratuitement aux éleveurs, animée par un éleveur référent de l'IDELE (Institut de l'Élevage) et comportementaliste canin, M. Vincent DUCOMET éleveur ovin.

MISE en PLACE du COMITE de PREVENTION du MAL-ETRE AGRICOLE en OCTOBRE 2022

Sous la présidence de Mme la Préfète, il a pour vocation de piloter la déclinaison de la feuille de route de lutte contre le mal-être agricole dans la Drôme.

PRESERVATION du FONCIER AGRICOLE

- 7 consultations pour demandes d'examen au cas par cas au titre de l'évaluation environnementale
- 18 consultations pour PLUI, PLU, SCOT
- 620 consultations pour demandes d'autorisations de construire

CONTROLE des STRUCTURES et MISSIONS du COMMISSAIRE au GOUVERNEMENT AGRICULTURE

- Demandes d'autorisations d'exploiter : 164 dossiers traités en 2022 : 117 installations et 44 agrandissements d'exploitations agricoles
- 113 avis rendus sur préemptions SAFER
- 134 avis rendus sur rétrocessions SAFER
- 237 avis rendus sur propositions d'attribution SAFER au regard du SDREA (schéma des structures).

CONTROLES PAC et COORDINATION des CONTROLES

Sur 4005 dossiers PAC déposés en 2022, 380 dossiers ont été contrôlés (certains à plusieurs titres), soit :

- 187 contrôles surfaces
- 66 contrôles animaux (sur aides animales)
- 168 contrôles conditionnalité des aides de la PAC



PREPARATION de la NOUVELLE PROGRAMMATION de la PAC 2023-2027

Mise en oeuvre d'un plan de communication à destination des exploitants agricoles

- 4 réunions d'informations pour les exploitants agricoles à l'automne (2 dates en présentiel et 2 en visioconférence) avec plus de 700 inscrits
- envoi régulier de mails d'informations aux bénéficiaires de la PAC, accessibles également sur le site IDE : <https://www.drome.gouv.fr/programmation-2023-2027-r2162.html> (Rubrique Accueil > Politiques publiques > Agriculture, forêts et développement rural > Agriculture > Campagnes PAC > Programmation 2023-2027)
- mise en place d'une boîte mail dédiée ddt-pac23-27@drome.gouv.fr et d'un formulaire en ligne <https://forms.gle/eNHfV3xrMWuR2hon8> pour répondre aux questions des agriculteurs sur la réforme de la PAC

Année à blanc pour expérimenter le nouveau système de suivi des surfaces en temps réel (3STR)

Visite de la Préfète dans le Diois le 12 juillet 2022 pour une rencontre avec les exploitants de lavande, filière emblématique du département formement impactée par une baisse importante des prix de marché et hausse des coûts de production.

NOUVELLE PAC
Programmation
2023-2027

Réunions d'information organisées par la DDT de la Drôme

en PRESENTIEL
→ Mercredi 23 Novembre de 14h à 17h (Lycée du Valentin - Anrph)
→ Lundi 5 Décembre de 14h à 17h (CCPPA de Nyons)

en VISIO CONFERENCE
→ Lundi 21 Novembre de 17h à 20h
→ Mercredi 22 Novembre de 9h30 à 11h30
Les liens de connexion vous seront transmis après inscription, 48h avant la réunion

INSCRIPTION OBLIGATOIRE avant le 10 novembre
via le formulaire : <https://forms.gle/hLcRTxWhtzUzGzYaYrA>
ou par email : ddt-pac23-27@drome.gouv.fr
pour plus d'infos : <https://www.drome.gouv.fr>

13

“

**Gérer les ressources en eau,
quantitativement et
qualitativement.**

Exercer la police de l'eau et de la
nature.

**EAU et
MILIEUX
AQUATIQUES**

POLICE de l'EAU : CONTRÔLES ENVIRONNEMENTAUX

227 homme-jour (HJ) de contrôles répartis :

- Qualité de l'eau :
 - 60 HJ sur les systèmes d'assainissement > 2000 EH
 - 35 HJ < 2000 EH
 - 12 HJ sur les pollutions diffuses (pesticides)
- Quantité de l'eau (contrôle du respect des restrictions sécheresse) 90 HJ
- Préservation des milieux aquatiques (travaux en cours d'eau, continuité écologique, plans d'eau) : 30 HJ
- Police de la Nature : 2HJ

1 journée de contrôle inter-services Eau/Nature dans le Nord Drôme (Volet Eau) et le Parc Naturel du Vercors (volet Nature) : respect des restrictions sécheresse, respect des débits réservés pour les ouvrages d'hydro-électricité, maintien de la continuité écologique des cours d'eau (passe à poissons), respect de la réglementation du PNRV et de l'APPB.

POLITIQUE de l'EAU

- 1 SAGE en cours de révision (Drôme) et 1 SAGE en cours d'élaboration (Lez) pour lesquels la DDT a contribué par une participation très active aux comités techniques et comités de pilotage, ainsi qu'à toutes les réunions des commissions locales de l'eau (CLE).
- Suivi de 3 contrats de rivière, 2 contrats de bassin versant, 1 contrat monothématique et 1 contrat d'agglomération.
- 4 autorisations environnementales uniques loi sur l'eau reçues,

- 2 autorisations environnementales uniques loi sur l'eau délivrées, 3 DIG, 310 déclarations loi sur l'eau reçues dont 90 dossiers de régularisation de prélèvements pour l'irrigation et 60 avis produits
- 5 dossiers de restauration de la continuité sur les cours d'eau en liste 2 aboutis et 8 en cours d'instruction
- Petite hydroélectricité : 1 centrale autorisée, 2 en cours d'instruction pour leur renouvellement d'autorisation d'exploiter, 2 en régularisation administrative, 1 avis sur projet de centrale fondée en titre.
- GEMAPI : accompagnement des Gémapiens, en phase amont d'élaboration de 14 dossiers de demande d'autorisation d'ouvrages de protection contre les risques inondation, et pour l'appui à la mise en place d'une gouvernance
- 2 dossiers de systèmes d'endiguement en cours d'instruction en lien avec la DREAL et le Pôle Risques de la DDT et 2 systèmes d'endigements autorisés.



MISSION INTERSERVICES de l'EAU et de la NATURE (MISEN)

- 1 réunion de la MISEN stratégique présidée par la Préfète et la Vice-Procureure en charge de l'environnement
- approbation du plan de contrôle inter-services
- 6 réunions du comité permanent de la MISEN, associant les volets Nature et Eau



30 juin 2022 la Préfète a assisté à la journée interservices de contrôles de la police de l'environnement au cours de laquelle plusieurs sites ont été contrôlés. L'objectif est de sensibiliser aux thématiques de la sécheresse, et de la préservation des milieux aquatiques. La journée s'est achevée sur un bilan des contrôles effectués, ainsi qu'une présentation des résultats à la presse et une visite de la station d'épuration SMABLA.



GESTION du DOMAINE PUBLIC FLUVIAL (DPF)

- Réalisation de travaux d'entretien mécanique, retrait d'embâcles dangereux pour la navigation (canoë), travaux de gestion de l'ambroisie ;
- Financement, dans le cadre du plan de relance, de l'export des décharges de Pontaix et Vercheny (700 k€) sur le Domaine Public Fluvial de la rivière Drôme.

PRISE en COMPTE de l'ENVIRONNEMENT dans les PLAN PROJETS et PROGRAMMES

La DDT émet des avis pour une meilleure prise en compte de l'Eau, la Nature et la Forêt dans l'aménagement du territoire :

- 90 consultations pour demandes d'examen au cas par cas au titre de l'évaluation environnementale
- 45 consultations pour PLUI, SCOT, PLU
- 30 consultations pour PC/DP/PA/CU (en appui des UT)
- 20 consultations pour avis par l'Autorité environnementale
- 10 consultations pour dossiers ICPE

SURVEILLANCE de la RESSOURCE en EAU

- 120 communes classées en zone vulnérable nitrates.
- 22 captages prioritaires, intégrant les 4 nouveaux ouvrages identifiés dans le SDAGE 2022-2027
- 27 arrêtés sécheresses pris en 2022 à l'occasion de 15 comités ressources en eau organisés en présentiel ou au format dématérialisé
- 125 contrôles sécheresses effectués



35

“

Promouvoir une gestion durable de la forêt.

Valoriser l'économie forestière.
Améliorer la protection contre les incendies.

FORETS

REGLEMENTATION - GESTION - PRODUCTION

- 24 autorisations de défrichage, contrôles sur site suite à signalement ou télédétection, 3 infractions verbalisées.
- 2 autorisations de coupe de bois.

Desserte forestière :

- 1 projet engagé en 2022 pour un total de 9 894 € (Etat+Feader)
Forêt communale de Gigors et Lozeron : rénovation route 3,6 km
- Bilan Programme 2015-2022 : 25 projets – 812 000 €
(État+Région+CD26+Feader)

DEFENSE des FORETS CONTRE les INCENDIES (DFCI)

- 3 projets engagés en 2022 pour un financement total de 38 382 € (Etat+Feader)
 - Commune de Beauvoisin : tronçon de piste DFCI
 - Commune de Mirmande : tronçon de piste DFCI et mise aux normes de citerne
 - Commune de Marsanne : création de piste DFCI
- Bilan PDR 2015-2022 DFCI : 21 projets, 60,5 km de pistes, 18 citernes, 757 600 € d'aides État+Feader.
- Campagnes de contrôle débroussaillage sur 3 communes (Savasse, Malataverne, Dieulefit)
 - 3 réunions publiques, 1055 parcelles contrôlées.
- 16 contrôles de campings à risque feu de forêt avec la sous commission départementale
- 74 dérogations accordées pour l'emploi du feu en période estivale dans le cadre d'activités de plein air , et 111 déclarations d'incinération de végétaux reçues.
- Période estivale : 14 patrouilles (ONF) de surveillances déclenchées par le pôle forêt,
- Arrêté de fermeture des massifs forestiers aux véhicules motorisés mis en œuvre cette saison.

ADAPTATION des FORETS au CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Plan de relance Forêt
 - 8 projets engagés en 2022
 - Surface totale de 30 ha
 - Montant total de l'aide apportée par l'État 222 000 €

DEPARTEMENT de la SANTE des FORETS (DSF)

- 15 observations sanitaires et 16 suivis spécifiques
- Accueil du regroupement des Correspondants Observateurs du DSF AURA à Montéliér.



La Préfète s'est rendue le 11 mai 2022 à St Restitut à l'occasion de la campagne de sensibilisation aux incendies et de contrôle du débroussaillage. Cette rencontre, en présence de Mme Forot, maire de St Restitut, de Mme Mouton, Présidente du Département, et du SDIS26, a été l'occasion d'évoquer le risque d'incendie en forêt durant les périodes à risques et l'importance des opérations de débroussaillage afin de protéger les massifs forestiers mais aussi la population.

3

“

**Promouvoir la préservation
de l'environnement et des
espaces naturels.**

Protéger la biodiversité et gérer les
grands prédateurs.

**ESPACES
NATURELS**



CHASSE - PECHE

- Arrêté annuel d'ouverture de la pêche, arrêté Drôme/Ardèche pris pour l'ouverture de la pêche à la carpe de nuit sur le fleuve Rhône
- 29 autorisations de pêche de sauvegarde ou pour des études scientifiques (captures-relâcher), 38 licences pour la pêche amateur aux engins et filets délivrées sur le fleuve Rhône
- 1 arrêté annuel général d'ouverture-fermeture de la chasse et 1 arrêté modificatif (chasse de la bécasse des bois),
- 2 arrêtés approuvant un plan de gestion cynégétique, pour le sanglier (modification) et pour le lièvre d'Europe,
- Travail pour le renouvellement de l'arrêté ministériel classant les Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD)
- 1 arrêté annuel de classement « nuisible » valable pour le pigeon ramier,
- 689 autorisations individuelles de destructions d'oiseaux nuisibles
- 198 sangliers et 19 blaireaux prélevés par régulation administrative ; 16 841 animaux nuisibles détruits ;
- Animation en présentiel de 9 Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) : 2 en formation plénière, 5 en formation dégâts aux cultures ou sylvicoles et 2 en formation « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) ».

Comité départemental sur le loup le 27 juin 2022. Cette réunion a permis de faire le point sur la prédation durant cette année dans le département et d'entendre les besoins et les recommandations des différentes parties prenantes de ce comité



Opération organisée par l'Office Français de la Biodiversité "Hurlements provoqués loup" le 25 août 2022, secteur forêt domaniale de Laup

PASTORALISME

Loup :

- 302 attaques imputables au loup totalisant 866 victimes tuées, 113 blessées et 467 déclarées disparues
- Organisation de 2 comités loup avec l'ensemble des acteurs
- 179 autorisations de tirs de défense accordées, dont 13 tirs de défense renforcée conduisant à 8 loups abattus dont 7 par la louveterie de la Drôme 241 K€ d'indemnisation des dommages liés aux attaques de troupeaux

Vautour :

- Organisation et animation du COPIL Vautour Fauves et Activités d'Elevage pour le massif alpin

NATURA 2000

- Préparation du transfert de la compétence Natura 2000 de l'État vers la Région, au 1er janvier 2024
- 147 communes drômoises concernées par 32 sites Natura 2000 dont 23 pilotés par la Drôme :
- 20 sites portés par les collectivités, 3 par l'État.
- 1 document d'objectifs (DOCOB) commun approuvé pour 2 sites Natura 2000, 1 DOCOB en cours de révision, 3 DOCOB dont l'élaboration a démarré sur 3 sites jusqu'ici sans DOCOB
- 19 conventions de transfert du portage de l'animation des sites Natura 2000 renouvelées
- 263 K€ de crédits d'animation et 140 K€ de crédits pour la révision de DOCOB versés aux structures animatrices d'un ou plusieurs sites Natura 2000
- 10 contrats Natura 2000 pluriannuels, au titre de différentes opérations figurant dans le document d'objectif, pour un total de 247 K€ engagés (dont 80 K€ payés en 2022).
- 299 évaluations d'incidence Natura 2000 instruites, dont 57 pour des manifestations sportives, culturelles, travaux, aménagement ou urbanisme, 236 pour des déclarations et autorisations "loi sur l'eau", 5 pour des études d'impact et 1 pour défrichage.



BIODIVERSITE

Validation de la Feuille de Route départementale Biodiversité

Aires protégées

Déclinaison de la Stratégie Départementale pour les Aires Protégées, avec :

- 1 Arrêté de Protection des Habitats Naturel (APPHN) concernant les ripisylves et forêts alluviales de la rivière Drôme, adopté en février 2022 ; poursuite du travail pour la mise en place de l'APPHN inter-départemental pour les ripisylves et forêts alluviales de la rivière Lez ;
- Lancement de la concertation sur les projets de protection des secteurs à enjeux liés au Pas des Ondes à Cornillon-sur-l'Oule, et du Pas de l'Estang à Saou ;
- Accompagnement des démarches et études lancées par les collectivités pour la protection des zones humides, pour la protection des milieux face à l'augmentation de la fréquentation.



le 5 août 2022, la Préfète a accueilli la Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, Bérangère Couillard, et la Secrétaire d'Etat chargée de la ruralité, Dominique Faure, afin de constater l'ampleur de la crise hydrique dans le département ainsi que ses effets sur la biodiversité. Avec les services de l'Etat, elles sont allées à la rencontre des acteurs locaux mobilisés sur la crise. Elles ont pu constater l'état de sécheresse de la Drôme à l'embouchure de la rivière à Livron sur Drôme. La visite de la Maison de la Réserve Naturelle des Ramières a été l'occasion de mesurer les conséquences de la sécheresse sur l'ensemble de la biodiversité.



Prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement

62 avis sur documents d'urbanisme, projets, études d'impacts ou évaluations environnementales

le 6 mai 2022, visite de la Préfète sur les terrains de la Ligue pour la Protection des Oiseaux à Chabeuil. Cette visite a été l'occasion d'échanger avec les jeunes engagés dans l'association sur la protection de l'environnement et les projets à venir de la LPO.





L'ANCT en Drôme :

Deux séances du Comité Local de Cohésion Territoriale (CLCT) se sont tenues en 2022.

Ces réunions sont l'occasion de définir le cap de l'intervention territorialisée de l'ANCT en Drôme et de suivre la déclinaison des mesures et des programmes de l'Agence

**AGENCE
NATIONALE de la
COHESION des
TERRITOIRES**



L'année 2022 a vu la montée en puissance de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires comme partenaire des collectivités.

La signature des Contrats de relance et de transition énergétique par les

EPCI drômois a été la concrétisation d'un partenariat entre l'État et les collectivités dans leur engagement commun pour la transition écologique.

Les conventions d'adhésion du programme Petites villes de demain ont vécu leur première année dans l'écriture des projets de revitalisation des villes centres de sept communautés de communes et de deux communautés d'agglomération.

L'ANCT a permis l'accompagnement sur mesure de communes et d'EPCI en amont des projets en apportant un apport en ingénierie en mobilisant le marché d'accord cadre national. Ce marché a notamment permis de poursuivre les accompagnements à la genèse des projets de territoire.

ANIMATION de l'ANCT en DROME

En 2022, se sont tenus deux Comités Local de Cohésion Territoriale :

- Déclinaison des mesures et des programmes de l'ANCT.
- Témoignages apportés par les élus et les acteurs de l'ingénierie publique locale



Contrats de Relance
et de Transition
Énergétique - CRTE
2 mai 2022

DEPLOIEMENT des PROGRAMMES NATIONAUX de l'ANCT

Petites villes de demain (PVD)

- 10 candidatures regroupant 12 communes, 9 conventions d'adhésion sont en cours pour cheminer vers des conventions d'Opérations de revitalisation de territoires (ORT)
- 8 chefs de projets et 1 bureau d'études ont été recrutés par les collectivités. Pour rappel : financement à 75 % du poste par l'Etat.
- l'animation du Club revitalisation centres villes et villages (4 évènements en visio et présentiel).

Volontaires territoriaux en administration (VTA)

→ 6 volontaires ont été recrutés et sont en poste

Contrats de relance et de transition énergétique (CRTE)

- 12 CRTE dont 2 bi-départementaux ont été signés
- Accompagnement en ingénierie
3 accompagnements par le marché d'ingénierie ANCT (CCRV, CCDSP, CCDB)

Fonds Friches et recyclage foncier

- 3ème appel à Projet : 2 lauréats
- Pérennisation du fonds recyclage foncier avec un appel à projet régional

Accompagnement au diagnostic pour les ponts et soutènements

- Prestation prise en charge intégralement par l'Etat
- Sur 273 communes drômoises éligibles, 118 se sont portées volontaires

ACCOMPAGNEMENT sur MESURE par l'ANCT

EPCI

4 EPCI accompagnés par du "sur mesure" pour leur CRTE et leur projet de territoire.

Communes

- 12 communes ont pris contact ;
- Accompagnement des projets des communes et des bailleurs sociaux par le paysagiste conseil de l'Etat et par l'architecte conseil de l'Etat.
Avec le concours du Conseil départemental de la Drôme, création d'un club revitalisation destiné à accompagner les élus des communes dans leur démarche de projet de revitalisation.

Département

Poursuite de l'accompagnement de 2 projets d'envergure départementale, Tourisme fluvial et Tourisme œnologique avec pour objectif l'écriture d'une stratégie départementale sur chacune des thématiques.

EVENEMENTS et ANIMATIONS

- Projet de revitalisation et remobilisation du bâti ancien
Organisation d'une visite du centre-ville de Carpentras pour y découvrir les réalisations et les outils mis en place dans le projet de revitalisation de la commune.
- Séminaire «densités et formes urbaines»
Dans le contexte de changement climatique, de réduction de consommation du foncier et de transition écologique, tenue d'un séminaire consacré aux formes urbaines et aux densités.
Témoignages d'élus et des conseils de l'Etat.



Le 16 novembre 2022, en présence du maire de Carpentras, élus et techniciens de la Drôme, visite du projet de revitalisation du centre ancien de Carpentras, un exemple très inspirant !



Le séminaire "formes urbaines et densité" (événement labellisé "réseau paysage auvergne-Rhône-Alpes") s'est déroulé le 9 décembre 2022 à Lorient sur Drôme. Il a réuni une soixantaine de participants, élus, partenaires et techniciens de collectivités. Il est envisagé une série pluriannuelle visant à aborder les différents volets d'un aménagement sobre, résilient mais respectueux des paysages et du cadre de vie.

Les publications de la DDT en 2022

5247 exploitations agricoles
193 830 ha
avec une surface agricole moyenne de 37 ha

6221 agriculteurs
19 266 actifs dans le secteur agricole en 2022
environ 12 % d'employés de l'agriculture active dans le secteur

Une agriculture très diversifiée

L'agriculture drômoise

ANCT Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

l'AGENCE NATIONALE de la COHESION des TERRITOIRES en Drome

le LOGEMENT SOCIAL dans la Drôme

CADRE DÉPARTEMENTAL pour le DÉVELOPPEMENT des projets de MÉTHANISATION en Drôme

CADRE DÉPARTEMENTAL pour le DÉVELOPPEMENT des projets de PHOTVOLTAÏQUES en Drôme

Système d'Information Géographique

100%

La Stratégie pour les Aires Protégées

26 Territoires Départementaux

BILAN d'activité 2021

Direction Départementale des Territoires de la Drôme

Édition Mars 2022

LE CONSOMMATION d'ESPACES dans la DRÔME

Analyse des Risques Fonciers 2010 - 2019